



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 103887

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les conséquences de l'annulation par le Conseil d'État de la déclaration d'utilité publique de la ligne à très haute tension qui devait traverser le site des gorges du Verdon. En effet, suite à cette décision du 10 juillet dernier, la direction de RTE, filiale de distribution d'EDF, s'est engagée à gérer au mieux, dans les mois et les années à venir, la fragilité d'alimentation électrique de la région PACA. Le problème de la sécurisation reste posé notamment lors des pointes de consommation des grandes villes (Marseille, Toulon, Cannes, Nice) ou en été, lorsque les incendies obligent à mettre la seule ligne à très haute tension hors tension. Il le remercie de lui préciser les moyens mis en oeuvre dans un premier temps pour garantir une distribution suffisante de l'électricité et d'autre part de l'informer des intentions du gouvernement quant à un nouveau projet tenant compte des motifs retenus par le Conseil d'État.

Texte de la réponse

À la suite de l'annulation des arrêtés de déclaration d'utilité publique de la ligne Boute-Broc-Carros et de dérogation à l'obligation d'enfouissement dans le site classé des gorges du Verdon par le Conseil d'État le 10 juillet 2006, il a été demandé à Réseau de transport d'électricité (RTE) de travailler à la recherche de solutions permettant de renforcer et sécuriser à moyen et long termes l'alimentation électrique de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Dans l'immédiat, les équipes de RTE travaillent sur des solutions palliatives visant le renforcement du réseau existant entre Fos, Marseille et Nice. Elles ne seront néanmoins pas suffisantes pour prévenir tous les risques de coupure, notamment en cas d'incendie, et un bouclage total ou partiel du réseau à 400 kV de la zone ne peut donc être écarté. La recherche d'un nouveau tracé permettant le bouclage total du réseau à 400 kV nécessitera une étude approfondie. Un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de la mise en oeuvre d'un programme de maîtrise de la demande d'électricité et de développement des énergies renouvelables sera par ailleurs créé d'ici la fin de l'année 2006. Les actions mises en oeuvre par ce GIP permettront de soulager les contraintes d'alimentation électrique affectant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enfin la possibilité d'implanter localement de nouveaux moyens de production afin de réduire la dépendance électrique de la région PACA est à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103887

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9509

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11098